

# DÉCLARATION DES IMPÔTS SUR LE REVENU

## VOUS SOUHAITEZ UN ACCOMPAGNEMENT?

Dans le cadre d'un partenariat entre la Direction Générale des Finances Publiques du Var et la Ville du Pradet, vous avez la possibilité d'être assisté par un agent pour réaliser vos démarches par visio-conférence ou par téléphone.

Pour bénéficier de ce service, vous devez vous inscrire à l'accueil de la mairie, du CCAS ou en téléchargeant le formulaire sur le site de la ville : [le-pradet.fr](http://le-pradet.fr).

Pour tout renseignement complémentaire :

Tél : 04 94 08 69 47

Mail : [accueil@le-pradet.fr](mailto:accueil@le-pradet.fr)